



Rapport

Date de la séance du CE : 18 août 2021
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
N° d'affaire : 2021.WEU.13342021.WEU.1334
Classification : Non classifié

Offensive bernoise bio 2025

Table des matières

1.	Synthèse	1
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire	2
3.1	Rappel	2
3.2	Caractéristiques du projet	3
3.2.1	Sous-projet 1 : Modèles d'affaires et produits novateurs	3
3.2.2	Sous-projet 2 : Réseau et coopération	3
3.2.3	Sous-projet 3 : Alimentation	4
3.2.4	Sous-projet 4 : Communication-marketing	4
3.2.5	Sous-projet 5 : Promotion du savoir et de l'innovation	4
3.3	Calendrier, modalités, organisation, compétences	5
4.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	5
5.	Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	6
6.	Répercussions sur les communes	6
7.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	7
8.	Proposition	7

1. Synthèse

Les succès de l'« offensive bernoise bio 2020 » ont poussé la large coalition de partenaires ainsi que la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement à poursuivre le développement de l'offensive bernoise bio et à fixer de nouvelles priorités. Cette décision se fonde sur l'engagement du gouvernement bernois selon le Programme gouvernemental de législature 2019-2022 (Engagement 2030, objectif 5, projet 5.2).

Le projet qui y fait suite, l'« offensive bernoise bio 2025 » (OBB25), vise à augmenter la plus-value des produits biologiques bernois en améliorant leur valorisation. Pour cela, on cherche à inciter l'ensemble de la chaîne de création de valeur du marché bio bernois à s'investir activement dans le projet pour obtenir un effet positif durable pour la société, l'économie et l'environnement. Dans le cadre d'un avant-projet, on a élaboré cinq sous-projets avec des contenus clés qui prennent en compte et traitent le marché bio bernois d'un point de vue global.

Dans le projet d'arrêté ci-joint, il est demandé au canton de participer aux coûts du projet à hauteur de **CHF 2 497 000** (crédit d'engagement 2022-2025 sous forme de crédit d'objet).

2. Bases légales

- Articles 6 et 7 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB, RSB 910.1)
- Articles 45, alinéa 2, article 46, article 48, alinéa 1, lettre a, article 49, article 50 et article 52 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0)
- Articles 143, 144, 148 et 152 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP, RSB 621.1)

3. Description de l'affaire

Actuellement, l'agriculture biologique et la consommation d'aliments biologiques suscitent l'intérêt du public. En Suisse et dans le canton de Berne, la surface de cultures biologiques ne cesse de croître. On note également une croissance dans la vente de produits bio. En 2019, les aliments bio ont ainsi atteint pour la première fois en Suisse une part de marché de plus de 10 pour cent. Les expert-e-s sont unanimes pour dire que les produits bio vont encore gagner en importance à l'avenir, au travers de tendances de fond et des défis actuels en matière de développement durable. Parallèlement à la production, la consommation de produits bio a également augmenté. Actuellement, l'offre dépasse toutefois la demande et on constate une saturation passagère du marché dans divers domaines. Grâce à des activités innovantes et adaptées aux besoins du marché, il s'agira de fournir, dans le cadre de l'offensive bernoise bio 2025 (OBB25), une contribution essentielle pour promouvoir, si possible en parallèle, le développement de l'offre et de la demande pour des produits biologiques. Des efforts et des mesures seront nécessaires tout au long de la chaîne de création de valeur ; l'OBB25 veut y apporter une contribution substantielle au travers de cinq sous-projets.

3.1 Rappel

L'offensive bernoise bio 2020 s'est achevée avec succès l'année dernière. Elle était axée sur du conseil ciblé et la conversion d'exploitations agricoles du canton de Berne à la production biologique. Le projet a été financé et réalisé par la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE). D'autres institutions ont participé au projet et fournissant des services gratuits. Dans le cadre de l'offensive bernoise bio 2020, la surface de terres ouvertes et de cultures spéciales a pu être augmentée de 2898 hectares entre 2016 et 2020, et de nombreuses manifestations d'information et visites de cultures bio ont pu être organisées. Dans l'ensemble, les objectifs visés par le projet ont été atteints. En raison de ces évolutions positives, la DEEE a décidé de poursuivre le développement de l'offensive bernoise bio et de fixer de nouvelles priorités.

Dans le cadre de l'OBB25, il s'agira de trouver des solutions innovantes pour répondre aux défis évoqués en introduction, d'améliorer la valorisation et d'augmenter la plus-value pour l'agriculture bio bernoise et de renforcer la collaboration tout au long de la chaîne de création de valeur. Pour ce faire, des travaux conceptuels ont été entrepris ces derniers mois dans le cadre d'un avant-projet. Le présent arrêté a pour but de régler le financement du projet pour les phases de mise en œuvre, de controlling et de clôture 2022-2025.

3.2 Caractéristiques du projet

L'OBB25 comprend des activités à tous les niveaux des chaînes de création de valeur et a pour objectif de promouvoir la création de valeur dans l'agriculture bio bernoise. L'OBB25 se considère comme un système global « du champ à l'assiette ». En tenant compte de cette optique, les objectifs généraux suivants sont déterminants pour l'OBB25 :

1. Les activités réalisées dans le cadre de l'OBB25 permettent de créer un réseau solide tout au long de la chaîne de création de valeur (du champ à l'assiette) et promeuvent la collaboration interdisciplinaire.
2. L'OBB25 se dote d'une identité visuelle propre. Ses valeurs sont reconnues par l'ensemble des acteurs et actrices de la filière (des agriculteurs et agricultrices aux consommateurs et consommatrices) et portées par eux.
3. Les mesures prévues dans le cadre de l'OBB25 permettent d'accroître les revenus générés par l'agriculture biologique dans le canton de Berne.
4. La forme que prendra l'offensive bernoise bio à l'avenir est clarifiée et une forme d'organisation appropriée est mise en place d'ici fin 2025.

Le concept de mise en œuvre de l'OBB25 élaboré dans le cadre de la phase d'avant-projet prévoit cinq sous-projets à réaliser. Ces sous-projets se fondent sur les objectifs stratégiques généraux et disposent d'un potentiel pour améliorer la valorisation et la création de valeur des produits bio. Les différents sous-projets sont détaillés dans l'annexe « Extrait de la documentation de projet » (objectifs du projet, indicateurs et paramètres, mesures, lots de travaux, charge de travail et coûts).

3.2.1 Sous-projet 1 : Modèles d'affaires et produits novateurs

Ce sous-projet comprend les éléments clés suivants (= composantes principales du sous-projet) :

(1) Modèles d'affaires et produits concrets

L'accent est mis ici sur les modèles d'affaires qui raccourcissent les chaînes de valeur et établissent un lien direct entre les agriculteurs et agricultrices d'un côté et les consommateurs et consommatrices de l'autre. On accordera également une importance particulière aux produits et solutions alimentaires qui pourraient faire office d'emblèmes pour le marché bio bernois. De plus, il s'agira de doper les ventes de la matière première bio, par exemple en convertissant les entreprises à la transformation de matière première bio bernoise.

(2) Projets nés de la demande

Il s'agit d'accompagner des projets novateurs vers la prochaine étape de leur développement. Dans ce domaine, le rôle de l'OBB25 est celui d'un accompagnement en arrière-plan. La mission de l'OBB25 réside principalement dans le fait de créer des conditions cadres adaptées pour les initiateurs et initiatrices de ces projets.

3.2.2 Sous-projet 2 : Réseau et coopération

Ce sous-projet jette les bases et crée des conditions pour d'autres sous-projets de l'OBB25 ; c'est pourquoi il revêt une importance fondamentale. L'élément clé « Réseaux et coopérations régionaux,

cantonaux et internationaux » vise à établir des liens entre les efforts et les mouvements déjà existants et l'agriculture bio, à mettre en réseau différents acteurs et actrices, et à promouvoir l'échange d'informations. Les coopérations qui en résultent permettent de créer un environnement novateur qui constituera une base favorable pour mener à l'avenir des projets communs.

3.2.3 Sous-projet 3 : Alimentation

La propension actuelle de la population suisse à modifier son alimentation et son mode de consommation montre que le moment est bien choisi pour renforcer les impulsions à travers l'OBB25. Des thèmes comme le caractère régional des produits, l'alimentation saine et le bio en général sont perçus positivement par la population. Le travail d'information à propos du bio bernois doit être intensifié dans le cadre de l'OBB25, en particulier via les éléments clés suivants :

(1) Restauration collective

Les producteurs et productrices bio ainsi que les entreprises transformant les produits bio doivent être mieux mis en réseau avec la restauration collective. Ce projet démarrera par un projet pilote à Bienne. Dans un deuxième temps, les résultats obtenus seront étendus au canton de Berne.

(2) Mandat de formation

Les écoles du canton de Berne doivent être davantage impliquées dans le développement bio. En abordant le thème du gaspillage alimentaire et en présentant de manière vivante aux élèves le caractère bio et régional des produits, il est possible d'améliorer la valorisation et, à long terme, également la création de valeur.

3.2.4 Sous-projet 4 : Communication-marketing

Les éléments clés de ce sous-projet sont la communication et le « storytelling ». L'objectif de l'OBB25 est d'axer la communication sur les valeurs et les préoccupations des acteurs et actrices du marché bio bernois. On cherchera à raconter des histoires authentiques afin de générer une large « communauté bio » dans le canton de Berne.

3.2.5 Sous-projet 5 : Promotion du savoir et de l'innovation

Ce sous-projet comprend les éléments clés suivants :

(1) Innovation de produits

Le concept du « bio », qui se fonde sur un esprit pionnier et sur l'innovation, doit être ravivé et promu à travers l'OBB25. Cela permettra d'augmenter durablement la création de valeur et la valorisation des produits bio bernois. Pour ce faire, l'OBB25 met en place un service d'information, joue un rôle d'aiguillage et oriente les demandes vers les éléments clés des autres sous-projets ou vers les solutions d'aide de la Confédération et du canton (p. ex. PDR, OQuaDu, promotion des ventes).

(2) Promotion du savoir

Pour cet élément clé, on travaille sur un objectif à long terme. Une élaboration et une transmission du savoir ciblées doivent permettre un développement durable dans les secteurs de l'innovation, de la création de valeur et de la valorisation dans les chaînes de création de valeur bio bernoises. On veut garantir le fait que le savoir élaboré et les expériences réalisées resteront disponibles après la clôture de l'OBB25. Dans ce but, l'OBB25

travaille en étroite collaboration avec des institutions et organisations actives dans ce domaine.

3.3 Calendrier, modalités, organisation, compétences

L'OBB25 a démarré le 1^{er} janvier 2021 avec un avant-projet financé par un arrêté de dépenses de la DEEE. Il comprenait une description de la situation initiale dans le canton de Berne, une analyse de marché ainsi que la définition des sous-projets. Lors de la phase de conception qui a suivi, les concepts détaillés des différents sous-projets ont été conçus et élaborés, et de premiers essais et tests ont été réalisés afin de recueillir des expériences pour la mise en œuvre à proprement parler. La phase de mise en œuvre ainsi que le controlling et la clôture du projet font l'objet de la présente demande de financement pour les années 2022 à 2025. Le tableau ci-dessous offre une vision d'ensemble chronologique du déroulement des différentes phases de projet de l'OBB25 :

	2020				2021				2022				2023				2024				2025			
Phase initiale																								
Phase d'avant-projet																								
Phase de conception																								
Phase de mise en œuvre																								
Controlling & clôture																								

La mandante de l'OBB25 est la DEEE. La responsabilité est assumée par les mêmes institutions et organisations qui s'étaient déjà engagées en faveur de l'offensive bernoise bio 2020. Ces porteurs de projet et partenaires sont les suivants : l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) avec son INFORAMA, les Bärner Bio Bure (agriculteurs bio bernois), l'Union bernoise des paysans, la Haute école bernoise des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) et Bio Suisse. Un nouvel organisme responsable adapté aux différents sous-projets ou éléments clés sera constitué courant 2021.

Actuellement, les membres de l'organisme responsable du projet participent à l'OBB25 surtout en apportant leurs connaissances techniques et en mettant à disposition leurs réseaux. L'OAN (INFORAMA), en accord avec l'organisme responsable, constitue un comité de projet qui assume les tâches de pilotage et de controlling. Il accompagne étroitement le projet et la direction du projet l'informe régulièrement des avancées. Pour les décisions stratégiques et opérationnelles, des groupes de réflexion formés de membre de l'organisme et d'expert-e-s seront consultés en cas de besoin. La participation des membres de l'organisme pour les activités au sein du comité et des groupes de discussion se situe dans un ordre de grandeur de 150 jours de travail. Les compétences décisionnelles sont assumées par l'OAN (INFORAMA).

La direction du projet revient au responsable de l'offensive bernoise bio. Il est employé auprès de l'OAN et travaille pour l'INFORAMA. Il est prévu de confier certains travaux importants du projet à la HAFL et de les financer par le présent arrêté de dépenses. La HAFL réunit de façon idéale les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet.

4. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le Conseil-exécutif a fixé comme objectif stratégique 5 dans son programme gouvernemental de législature 2019 à 2022 que le canton de Berne crée de bonnes conditions générales pour les technologies d'avenir et le développement durable. Dans ce contexte, il s'agit de réaliser des projets concrets dans le

domaine de l'utilisation durable des ressources. L'offensive bernoise bio 2025 correspond explicitement à un tel projet car l'approche interdisciplinaire de l'offensive crée de bonnes conditions pour un développement durable (« Engagement 2030 », projet 5.2).

5. Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

L'« extrait de la documentation de projet » en annexe présente en détail les contenus des sous-projets ainsi que les travaux et les coûts qui y sont liés. Il en résulte la demande de financement suivante :

Phase d'avant-projet et de conception	CHF 490 000
Gestion du projet global	CHF 346 000
Sous-projet Modèles d'affaires et produits novateurs	CHF 857 000
Sous-projet Réseau et coopération	CHF 249 000
Sous-projet Alimentation	CHF 558 000
Sous-projet Communication-marketing	CHF 287 000
Sous projet Promotion du savoir et de l'innovation	CHF 200 000

Montant du crédit déterminant pour l'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP	CHF 2 987 000
--	----------------------

./. décision de la DEEE du 18 septembre 2020 pour la phase d'avant-projet et de conception	-CHF 490 000
--	--------------

Crédit à autoriser	CHF 2 497 000
---------------------------	----------------------

Ces dépenses sont inscrites dans le plan intégré mission-financement 2022 à 2024. Le montant pour l'année 2025 fait l'objet de la planification financière en cours. Les dépenses sont effectuées par l'intermédiaire du compte 313200 « Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc. ».

L'OAN est compétent et responsable en ce qui concerne l'utilisation des fonds, le cas échéant après clarifications et discussions avec l'organisme responsable du projet (cf. chiffre 3.3).

L'OBB25 ne versera en principe pas de subventions pour des projets individuels. Elle apporte son soutien plutôt sous forme de connaissances techniques, d'activités de gestion de projet et de mise en réseau des différents acteurs et actrices. Elle se voit dans un rôle de pionnier et de catalyseur.

Au niveau du personnel, la direction du projet est assumée par l'OAN (INFORAMA). Les tâches de gestion et de mise en œuvre liées aux sous-projets sont confiées à des prestataires externes, la HAFL représentant une partenaire de premier plan. L'OBB25 n'a ainsi pas de répercussions directes sur le personnel. Elle n'en a pas non plus sur l'informatique et les locaux du canton de Berne.

6. Répercussions sur les communes

L'OBB25 entend apporter des impulsions déterminantes pour l'agriculture biologique dans l'ensemble du canton de Berne. La promotion des chaînes de création de valeur régionales et la mise en réseau des différents acteurs et actrices tout au long de ces chaînes peuvent contribuer à insuffler une dynamique aux communes et à améliorer à long terme leur valeur ajoutée et leur potentiel économique dans le sens du développement durable.

7. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

L'OBB25 est axée sur les trois dimensions du développement durable dans la filière agro-alimentaire. L'offensive bio permet de générer des plus-values écologiques qui doivent aussi avoir des répercussions positives sur des paramètres économiques et sociaux dans le sens d'une situation favorable à tous. Le développement de l'offre et de la demande concernant les produits bio correspond à un besoin de la société et à une volonté politique.

8. Proposition

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement propose au Conseil-exécutif d'approuver le présent projet d'arrêté et de soumettre l'affaire à l'approbation du Grand Conseil.

Annexe

- Extrait de la documentation de projet